



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

Reflexions, Sentences, Ou Maximes Royales & Politiques

Nieremberg, Juan Eusebio

Amsterdam, 1671

XLI.

urn:nbn:de:hbz:466:1-11356

ceur ce que l'on a resolu de faire, car ce sont les moyens generaux pour arriver à la fin que l'on s'est proposée. Je dis resserree, dautant qu'un Prince ne doit point diviser son employ, ny partager son authorité, mais il la doit conserver toute entiere chez soy. Je dis constante, & cela marque qu'il faut gouverner selon les loix & ne rien relâcher des anciennes coûtumes, ny souffrir aucune nouveauté dans l'Etat.

V. DECADE.

XLI. **U**N Prince doit se defier extrêmement de sa jeunesse, sur tout quand il n'a encore nulle ex-
pe-

perience, & qu'il se sent plein de feu & d'un naturel vif, prompt & entreprenant. Il faut alors qu'il tâche de se moderer, & qu'il ne fasse rien sans avis des plus sages & des plus habiles de son Royaume. Il ne doit nullement s'appuyer sur la bonté & la vivacité de son esprit, car de même qu'une bonne & excellente terre, où l'on ne fait pas souvent entrer le foc de la charüe, & où une main sage & habile ne jette jamais de grain, ne produit que des herbes inutiles & beaucoup d'épines; ainsi un beau naturel & une heureuse disposition d'esprit, que l'on ne prend pas soin de cultiver, & de tourner de bonne heure
à la

à la vertu & aux affaires, s'éteint peu à peu, & s'obscurcit entierement par le vice qui s'en empare facilement. La prudence ne s'acquiert pas seulement avec les années, & par un long usage des choses; mais l'étude, la reflexion, & la grande application servent à la faire venir devant le temps ordinaire. On ne doit pas s'en rapporter uniquement à l'expérience pour bien gouverner un Estat; la raison doit pour le moins y avoir autant de part.

XLII.

Un Souverain doit vivre & agir de telle maniere, que de tous ceux qui ont l'honneur

neur